



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 12 DECEMBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André - Mme DEBRABANT Marjorie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mr LARIVIERE Romuald – Mme LHEUREUX Natacha - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr BUEMI Bruno - Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr LARIVIERE Romuald à Mr VIGIER Hervé – Mme LHEUREUX Natacha à Mr DESMEDT André - Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WILLEMS Véronique à Mr VERDIERE Andy– Mr DELCROIX Thibaut à Mme WADBLED Laetitia.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	18	24

Objet : CANTINE SCOLAIRE – révision des tarifs (délib. 2024/06/03)

Suite à la refonte des circuits logistiques en interne chez API, la préparation des repas sera désormais effectuée dans la cuisine située à Lys-Lez-Lannoy et non plus THIAN. Le prestataire reste toujours API.

Cette information nous est parvenue tardivement en Novembre. Nous avons reçu les dirigeants le 19 Novembre et 3 Décembre dernier afin de discuter des modalités de fonctionnement.

Suite aux différents échanges avec la Société API, nous avons reçu les conclusions le 9 décembre 2024. De ce fait, nous avons rediscuté des tarifs. Une baisse de 10 cts pourrait être appliquée à savoir :

Proposition aux familles :

- Pour 1 enfant scolarisé à HASNON : 3 € 75
- Pour 2 enfants scolarisés à HASNON : 3 € 60
- Pour 3 enfants et plus scolarisés à HASNON : 3 € 45

Après délibération, Le conseil Municipal :

Après délibération, Le conseil Municipal :

- acte le changement opéré par API pour la préparation et la distribution des repas par Lys Restauration de Lys-Lez-Lannoy
- valide à l'unanimité la nouvelle tarification demandée aux familles à compter du 1^{er} Janvier 2025
- autorise Mr le Maire à signer la convention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

Nota: Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 16 Décembre 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 5 Décembre 2024
le Maire.